

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

**OBJET : Partenariat Direction de l'Education et des Collèges - Laboratoire
Départemental d'Analyses pour audits en sécurité alimentaire et analyse de
potabilité de l'eau dans les collèges publics.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé la mise en place d'audits en sécurité alimentaire dans les cuisines des collèges du département, la réalisation de visites de suivi des audits et des analyses de potabilité de l'eau dans les collèges sur 8 points de distribution.

Ces prestations seront réalisées par le laboratoire départemental d'analyses (LDA 13), dans la limite de 275 000 € pour l'exercice 2020.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**